

Date de la convocation : 28/06/2019	L'an deux mil dix-neuf et le trois juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire. Présents : MM. VALLEY Jean - DUVERNOY Pierre – LEBOURG Roland - Mme GENTER Colette – MM BONNET Paul- GASIOR Xavier – PRADA PRADA Jonathan -Mme DEL TORCHIO Anny . Absents : Mmes HASENFRATZ Anne-Lise - NGUYEN VAN TUE Claudine – ZISKA Francisca . MM DEPOIRE Alain - HENRY Jean-Pierre – PERRIN Claude - THIEBAUD Pierre Procurations : Mme Anne-Lise HASENFRATZ à Mr VALLEY Jean, Mr PERRIN Claude à Mr DUVERNOY Pierre, Mme NGUYEN VAN TUE à Mr GASIOR Xavier. Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.
Date d'affichage : 25/07/2019	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 15 Présents : 8	

1- Prêt de 100 000 € pour financer le programme d'investissement 2019

Pour financer les travaux d'investissement prévus au budget 2019, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré DÉCIDE de recourir à un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 100 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/09/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,61 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2 – Adhésion au groupement de commande de la CCPH et ville d'Héricourt pour la mutuelle des employés

Les agents et les retraités de la CCPH bénéficient à ce jour d'un contrat collectif de mutuelle complémentaire santé, souscrit auprès de la MMC avec adhésion facultative via une convention de participation prévu par le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011.

La durée de la convention étant de 6 ans, il est proposé de renouveler la procédure de convention de participation. dispositif choisi par le Conseil Communautaire en 2012 (délibération n°110/2012 du 6 juillet 2012),

Un avis d'appel public à la concurrence sera donc lancé courant juillet avec l'aide de la société ARIMA CONSULTANTS Grand Est d'Entzheim (67) pour la mise en place d'une couverture de complémentaire santé, celui-ci sera commun avec la Ville d'HERICOURT, le CCAS d'HERICOURT et les communes membres de la CCPH intéressées.

Il est proposé au Conseil Municipal de Champey que la commune adhère au groupement de commandes de la CCPH pour ces employés volontaires et après délibération, le Conseil municipal approuve cette adhésion.

S'agissant d'un projet global, la CCPH et la Ville d'Héricourt ont demandé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une couverture de complémentaire santé

3 – Composition du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire manifeste sa volonté de préserver les équilibres existant aujourd'hui au sein de la gouvernance de la communauté de communes, fruit d'un consensus historique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Champey adopte à la majorité le principe d'un accord local ainsi défini dans le tableau ci-dessous et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNES	REPRÉSENTANTS
Héricourt	21
Chalonvillars	2
Champey	1 + 1 suppléant
Couthenans	1 + 1 suppléant
Saulnot	1 + 1 suppléant
Luze	1 + 1 suppléant
Chenebier	1 + 1 suppléant
Chagey	1 + 1 suppléant
Brevilliers	1 + 1 suppléant
Echenans sous Mont Vaudois	1 + 1 suppléant
Aibre	1 + 1 suppléant
Vyans le Val	1 + 1 suppléant
Laire	1 + 1 suppléant
Trémoins	1 + 1 suppléant
Coisevaux	1 + 1 suppléant
Etobon	1 + 1 suppléant
Mandrevillars	1 + 1 suppléant
Chavanne	1 + 1 suppléant
Verlans	1 + 1 suppléant
Le Vernoy	1 + 1 suppléant
Belverne	1 + 1 suppléant
Villers sur Saulnot	1 + 1 suppléant
Courmont	1 + 1 suppléant
TOTAL	44 + 20 suppléants

4 – Subventions des clubs et associations

Le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions 2019 aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Coopérative scolaire	2000 €
BMX (Bi-cross)	450 €
Association Jeunesse Sportive (A.J.C.)	260 €
Sports Loisirs Champey (S.L.C.)	260 €
Amicale des sapeurs pompiers	260 €
Club de pêche	260 €
A.C.C.A.	260 €
Les Écourts Cheveux	260 €
Gymnastique	260 €
Haute Lizaine	180 €
Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)	110 €
Association Loisirs Sorties	110 €
Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTETE)	70 €
Restaurant du cœur Héricourt	70 €
ADAPEI	70 €

5 – Rapport annuel de la CLECT 2019

Le maire présente au conseil municipal le rapport annuel établi par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Après avoir pris connaissance le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2019 de la CLECT.